

N° 283 Du 9 Thermidor an II.

867

LAISSÉZ passer librement Jean Riviere
natif d'ally ———— domicilié à u ———— municipalité
d' u ———— département d' u Cantal âgé de 19 ———— ans, taille
d' m. 679 m ———— cheveux et ———— sourcils châtain yeux gris bleus
front bas ———— nez plat ———— bouche grande menton roulé ———— visage

roulé et rimpoté inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
allant en Espagne ———— ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des sous-préfet de Mauriac
en date du 28 thermidor an II et sur l'attestation du citoyen Antoine Chantal demeurant
à Aurillac ———— et du citoyen Guillaume Bonnefont demeurant à
ally ————
Riviere ————
lesquels ont signé avec nous. et Jean Riviere

Antoine Chantal Bonnefont

N° 284 Du 10 jour

LAISSÉZ passer librement Jean Rouffi
natif d' u ———— domicilié à u ———— municipalité
d' u ———— département d' u Cantal âgé de 19 ———— ans, taille
d' m. 628 m ———— cheveux et ———— sourcils châtain yeux roux
front décoloré ———— nez large ———— bouche ordinaire menton petit ———— visage

long marque de petite robe inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
allant en Espagne ———— ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des sous-préfet de Mauriac
en date du 15 thermidor an II et sur l'attestation du citoyen Antoine Chantal demeurant
à Aurillac ———— et du citoyen Guillaume Bonnefont demeurant à
ally ————
Rouffi ————
lesquels ont signé avec nous. et Jean Rouffi

Antoine Chantal Bonnefont

N° 285 Du 10 jour

LAISSÉZ passer librement Jean Cabanes
natif d'ally ———— domicilié à u ———— municipalité
d' u ———— département d' u Cantal âgé de 19 ———— ans, taille
d' m. 666 m ———— cheveux et ———— sourcils châtain yeux roux
front couvert ———— nez bien fait ———— bouche ordinaire menton creux et fourché ———— visage

ovale et maigre inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°
allant en Espagne ———— ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des sous-préfet de Mauriac
en date du 28 thermidor an II et sur l'attestation du citoyen Antoine Chantal demeurant
à Aurillac ———— et du citoyen Guillaume Bonnefont demeurant à
ally ————
Cabanes ————
lesquels ont signé avec nous. et Jean Cabanes

Antoine Chantal Bonnefont